

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DU POLE MÉTROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 12/10/2026

Référence
2026_10_24

Objet de la délibération
LEADER France : adhésion à l'association

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	33	41

Date de la convocation
1/10/2026

Date d'affichage
1/10/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 41
Contre :
Abstention :

L'an 2026, le 12 octobre à 14 heures, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au siège du Pays d'Iroise Communauté sous la présidence de Patrick LECLERC, Président

Présent.e.s : Mmes : BALCON Claudie, BALCON Solène, CARO Amélie, GODEBERT Viviane, GUILLORÉ Alexandra, LE ROY Claire, MARGOGNE Christine, PAILLOT POULIQUEN Mathilde, ROUDAUT Anne-Thérèse, MM : BLAIZE Joël, BOUCHER Patrice, CARREGA David, COLIN Christophe, DRELON Frédéric, GOALEC Bernard, GUIZIOU Pierre, HERLEDAN Maxime, JACOB Fabrice, KERNÉIS Mickaël, LAURENT Frédéric, L'EOST Erwan, L'HERROU Raphaël, LARS Roger, LE FLOCH Renaud, LE SAUX Jean-Luc, LECLERC Patrick, MOUNIER Gilles, POUPON Julien, SEITE Matthieu, TALARMIN André, TRÉGUER Jean-François.

Suppléant.e.s : M RICHARD Jean-Pierre (de M. BAZIRE Philippe)
Mme PÉRON Claudine (Mme COLLOVATI Nathalie)

Excusé.e.s ayant donné procuration : MM : ABAUTRET Pierre à GUIZIOU Pierre, BAOT Stéphane à L'HERROU Raphael, CAP Dominique à JACOB Fabrice, ECCELSESO Éric à MARGOGNE Christine, JUGUET Jean-Pierre à CARO Amélie, KERJEAN Gwenael à LE ROY Claire, KERLAN David à TRÉGUER Jean-François, ROUDAUT Stéphane à LECLERC Patrick.

Excusé.e.s : MELSCOËT Isabelle, POSIER Clément, ROUDAUT Sandra, TANGUY Geneviève.

Assistaient en outre à la réunion :

Mmes BELURIER Camille, DEMANGEON Luce, LE BARS Mickaèle, LETTY Muriel, MM CANN Thierry, JEGOU Erwan, VITRAL PINTO Fabrizio

A été nommé secrétaire : M. TALARMIN André

Objet de la délibération : LEADER France : adhésion à l'association

Leader France est l'association nationale, indépendante, qui fédère les Groupes d'Action Locale (GAL) et les acteurs locaux impliqués dans le programme européen LEADER. Elle réunit plus de la moitié des GAL français (163 adhérents).

Une ambition : être le porte-voix des GAL, déclinée en 4 missions :

- Mettre en réseau, pour créer un réseau national fort et impliqué autour de LEADER ;
- Défendre le développement rural et LEADER au sein de la PAC, ainsi que sa simplification ;

- Former et informer les GAL pour les accompagner dans la mise en œuvre du programme LEADER ;
- Valoriser les réussites du programme LEADER et des GAL en relayant les bonnes pratiques.

2026 est une année charnière : les discussions sur le futur Cadre Financier Pluriannuel (CFP) 2028-2034 vont déterminer l'avenir du développement rural post-2027 et des prochaines programmations LEADER. Adhérer à Leader France en 2026, c'est :

- Soutenir un réseau indépendant, fort et engagé, au service des GAL et du programme LEADER ;
- Contribuer activement au plaidoyer pour la programmation actuelle 2023-2027 et pour le CFP 2028-2034
- Accéder à une veille et une communication renforcées sur l'actualité nationale et européenne du développement rural ;
- Bénéficier de webinaires et de rencontres thématiques réservés aux adhérents ;
- Bénéficier de tarifs préférentiels sur les événements organisés par la fédération.

Leader France est aujourd'hui un interlocuteur incontournable, membre de nombreuses instances régionales, nationales et européennes. La fédération agit au quotidien pour valoriser la plus-value du programme LEADER pour les territoires ruraux, affirmer le rôle central des GAL et porter un plaidoyer structuré, à la fois politique et technique, en vue du CFP 2028-2034 et de l'avenir du DLAL (Développement Local mené par les Acteurs Locaux).

Le montant de la cotisation annuelle est de 750 euros

- **Il est proposé au conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest d'adhérer à l'association LEADER France et de désigner M. André TALARMIN, Vice-Président en charge des politiques contractuelles et européennes en tant que représentant du Pôle métropolitain**

Décision du conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest :
Approuvé à l'unanimité

Le Président,

Le Secrétaire,

Patrick LECLERC

André TALARMIN